



CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Budgets proposés pour les comptes  
extrabudgétaires en 2006-07**

**b) Centre interaméricain de recherche  
et de documentation sur la formation  
professionnelle (CINTERFOR)**

1. Comme pour les périodes biennales précédentes, et conformément aux dispositions relatives à l'établissement du compte extrabudgétaire du Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR), la commission est invitée à examiner les prévisions budgétaires pour ce compte.
2. Le budget pour le compte extrabudgétaire est présenté à l'annexe I. Le détail de toutes les dépenses proposées est donné dans l'annexe II. Le programme d'activité est décrit aux paragraphes 3 à 20.
3. Les propositions relatives au programme du CINTERFOR pour 2006-07 sont axées sur la promotion de la mise en valeur des ressources humaines en tant qu'outil efficace permettant aux femmes et aux hommes d'obtenir un emploi décent dans des conditions d'équité.
4. Dans le cadre de l'agenda visant à réduire le déficit de travail décent, à vaincre la pauvreté et à parvenir à une mondialisation juste, la formation professionnelle est appelée à apporter une contribution stratégique.
5. Les propositions relatives au programme du CINTERFOR viseront à développer le fort potentiel de formation pour renforcer le tripartisme et le dialogue social; à faire en sorte que la formation devienne une composante essentielle de toute la gamme des politiques qui doivent converger pour faire du travail décent un principe directeur des stratégies économiques, sociales et environnementales nationales; à donner à la formation un rôle de premier plan dans les initiatives prises au sein du système multilatéral pour faire reconnaître l'importance du travail décent dans le contexte des objectifs de développement fixés au niveau international, et pour promouvoir l'accès à un travail décent dans des conditions d'équité.
6. A cette fin, le CINTERFOR se propose de contribuer au renforcement des institutions nationales de formation professionnelle, des ministères du Travail et des organisations

d'employeurs et de travailleurs des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en vue de renforcer leurs capacités et d'améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de leurs activités de formation de façon à ce que le défi que représente l'exigence de productivité et de compétitivité des personnes, des entreprises, des communautés et des pays puisse être relevé. Parallèlement, les institutions de formation accorderont une priorité particulière aux demandes d'équité formulées par les larges segments défavorisés de la société cherchant à améliorer leur employabilité – notamment les jeunes, les femmes, les adultes au chômage ou sous-employés et les personnes ayant différentes aptitudes.

- 7.** Le principal objectif du programme pour 2006-07 est de stimuler l'élaboration de politiques de formation et de consolider les systèmes de formation en augmentant les investissements dans la formation et dans la conception et l'exécution de programmes permettant de relever les défis actuels de la compétitivité et de la promotion de l'employabilité. Ces politiques et ces programmes doivent être conçus et exécutés dans un contexte défini par les objectifs de développement fixés au niveau international, en s'efforçant de parvenir à une mondialisation sans exclusive et équitable, conformément aux objectifs et aux principes de la Déclaration du Millénaire et, en particulier, aux dispositions de la recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004.
- 8.** Durant les années à venir, le CINTERFOR apportera sa coopération technique aux pays de la région pour que les processus de développement soient fondés sur l'objectif du travail décent, c'est-à-dire pour que les politiques et les programmes de formation s'intègrent avec des politiques économiques et sociales contribuant à une gouvernance démocratique. Avec l'aide du CINTERFOR, les institutions de formation professionnelle de la région s'efforceront de consacrer les ressources nécessaires pour faciliter l'obtention de meilleurs emplois en plus grand nombre, et aussi de contribuer à vaincre la pauvreté au moyen de dispositifs institutionnels viables et permanents.
- 9.** Les travaux du CINTERFOR en faveur du développement de la formation contribuent à l'un des quatre piliers du travail décent – accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables; ces travaux sont principalement axés sur l'objectif opérationnel des connaissances, des compétences et de l'employabilité. Le programme du Centre est conforme à la stratégie régionale établie par le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et, dans sa substance et dans son fondement, aux plans de travail biennaux du Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité (IFP/SKILLS), à la politique d'intégration de l'OIT et aux demandes prioritaires formulées par les Etats Membres et adoptées tous les deux ans aux réunions de la commission technique du CINTERFOR.
- 10.** Il convient de souligner que le CINTERFOR aide à dynamiser le dialogue social et à renforcer la capacité des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs de participer à l'élaboration des politiques de formation et de développer la participation des partenaires sociaux au processus de planification et de gestion de la formation dans les pays de la région.
- 11.** Les principales priorités ci-après ont été définies dans le programme de travail du CINTERFOR pour la période biennale 2006-07.

## **Sous-programme 1: Renforcer la formation et améliorer les compétences pour assurer aux gens un emploi et un travail décent**

12. Le CINTERFOR continuera à promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles des organismes nationaux chargés de la formation dans les pays de la région (institutions de formation professionnelle, ministères du Travail et organisations d'employeurs et de travailleurs des pays d'Amérique latine et des Caraïbes) avec pour objectifs d'améliorer la qualité, la pertinence, l'efficacité et la portée de leurs programmes de sorte que les hommes et les femmes puissent améliorer leur aptitude à l'emploi et leurs possibilités de revenus, et d'aider à réduire la pauvreté.
13. A cette fin, le CINTERFOR continuera à mener des activités de coopération technique et à diffuser des connaissances et des informations pour soutenir les processus de réforme, de restructuration et de modernisation des institutions; le développement de programmes de formation fondés sur les compétences; l'adoption d'une approche différenciée selon le sexe dans la formation; la diffusion d'outils de gestion de qualité; l'analyse et la diffusion des bonnes pratiques de financement; l'assistance dans la formulation de cadres et de systèmes nationaux de qualifications qui permettent la reconnaissance des savoirs; l'incitation à utiliser les TIC (technologies de l'information et de la communication) dans les programmes d'enseignement à distance; la formation et la mise à jour des qualifications du personnel enseignant et technique chargé de la formation; la promotion des initiatives locales, communautaires et sectorielles combinant formation, emploi et développement de manière intégrée.
14. Des ressources continueront à être affectées à la promotion de la recommandation n° 195, de discussions et d'une réflexion sur cette recommandation, ainsi que de son adoption par les partenaires sociaux et par les intervenants dans la formation dans la région.
15. Une assistance technique est fournie dans le cadre des différents processus d'intégration commerciale et en fonction des défis qu'ils posent pour la formation professionnelle et l'élaboration de programmes ou de systèmes de certification valables à l'échelon sous-régional. Une importance particulière est accordée aux activités dans les domaines de la formation et du dialogue social et aux progrès réalisés en ce qui concerne les cadres de qualification reconnus à l'échelon régional au titre des processus d'intégration, par exemple le sous-groupe de travail 10 dans le Marché commun du Sud (MERCOSUR), la Communauté des Caraïbes (CARICOM) par l'intermédiaire de l'Association des organismes nationaux de formation des Caraïbes (CANTA), la Communauté andine des nations (CAN), le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), etc.

## **Sous-programme 2: Développer les compétences des jeunes et des adultes au chômage pour réduire la pauvreté**

16. Les jeunes et leurs taux élevés de chômage; les femmes qui veulent avoir les mêmes chances que les hommes d'obtenir un emploi et de suivre une formation, et les adultes dont le niveau d'études insuffisant ne leur permet pas de conserver leur emploi face aux changements rapides – toutes ces questions posent autant de défis sérieux pour la formation. La répartition inégale des possibilités qui résulte à ce jour de la mondialisation et ses effets sur la pauvreté engagent à développer les compétences au sein de ces groupes de population afin de leur permettre d'obtenir un emploi et d'assurer une mondialisation juste et allant dans le sens de l'intégration.

17. Face à ces défis, le CINTERFOR soutiendra la conception et la mise en œuvre de programmes de formation qui, combinés aux politiques de l'emploi, s'efforceront de répondre aux besoins des populations vulnérables au chômage telles que les jeunes, les femmes et les adultes faiblement qualifiés. Sont également prévues des actions visant à promouvoir une politique d'égalité des sexes dans la formation et l'emploi; des programmes visant à promouvoir la formation des jeunes; des programmes tendant à inculquer l'esprit d'entreprise pour encourager à la fois les initiatives individuelles et des initiatives plus larges comme celles des collectivités locales, des coopératives, des associations de jeunes, des organisations de travailleurs, etc.

### **Sous-programme 3: Renforcer les partenaires sociaux et développer le dialogue social dans la formation**

18. La mise en valeur des ressources humaines est devenue un domaine hautement prometteur pour le dialogue social entre les travailleurs, les employeurs et les gouvernements. Elle réconcilie les préoccupations et les intérêts des ministères du Travail et de l'Éducation, des syndicats et des employeurs. De nombreuses initiatives se concrétisent chaque année grâce au dialogue entre ces interlocuteurs.
19. Le CINTERFOR continuera à soutenir le renforcement des syndicats pour leur permettre de travailler plus efficacement à l'élaboration de programmes visant à améliorer les compétences et les qualifications des travailleurs. Il offrira aussi son soutien aux employeurs pour identifier leurs besoins en matière de compétences et de qualifications, ce qui leur permettra de maintenir et d'améliorer la productivité de l'entreprise. En outre, le CINTERFOR aidera le secteur public à élaborer des politiques de l'emploi et de la formation qui favorisent l'accès à la formation et l'égalité de chances dans ce domaine.
20. Les expériences de gestion bipartite sectorielle et de gestion au niveau local sont de plus en plus nombreuses. Le CINTERFOR soutiendra les initiatives de ce type par des activités de coopération technique et par la diffusion de connaissances et d'informations permettant aux acteurs sociaux de participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et politiques publics touchant la formation, et il favorisera les processus de dialogue social à caractère bipartite et tripartite à tous les niveaux de décentralisation des systèmes et des institutions de formation, tant en ce qui concerne leur couverture territoriale (régionale et/ou locale) que leur couverture sectorielle.

### **Récapitulation des recettes et des dépenses proposées pour 2006-07**

21. Les contributions de l'OIT, du gouvernement de l'Uruguay, de l'Espagne, ainsi que des pays d'Amérique latine et des Caraïbes constituent les principales sources de recettes du Centre. Les autres sources sont les ventes de publications et les recettes accessoires.
22. La contribution de l'OIT, qui s'élève à 1 685 514 dollars, couvre le financement du poste de directeur, d'un poste d'expert international et une grande partie des dépenses afférentes au personnel local.
23. La contribution du gouvernement de l'Uruguay est estimée à 100 000 dollars des États-Unis, comme en 2004-05. En outre, le gouvernement de l'Uruguay met gratuitement des locaux à la disposition du Centre. Aucune contribution n'a été reçue du gouvernement depuis trois périodes biennales en raison de la crise économique qui frappe la plupart des

pays de la région. Des discussions avec le gouvernement sont en cours et on peut s'attendre à ce que ces arriérés soient versés en 2006-07.

24. Les pays de la région ont continué à verser des contributions volontaires au Centre. Leur montant total en 2006-07 sera de 450 000 dollars, soit le même montant que dans le budget approuvé pour 2004-05. Les ventes de publications devraient également atteindre le même montant que dans ce budget, c'est-à-dire 30 000 dollars des Etats-Unis.
25. Le budget des dépenses totales proposé atteint près de 2 270 000 dollars, dont environ 1 820 000 dollars de dépenses de personnel et 450 000 dollars de dépenses non afférentes au personnel. Bien que le montant global du budget soit légèrement inférieur à celui de 2004-05, les dépenses de personnel ont augmenté de manière sensible, principalement en raison des obligations statutaires liées aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale concernant le personnel de la catégorie des services organiques, de la reclassification du personnel local, de l'inflation et de l'affaiblissement du dollar par rapport au peso uruguayen. Des mesures sont néanmoins prises pour éviter de nouvelles augmentations du coût marginal du personnel, y compris un gel temporaire des postes vacants.
26. Les dépenses sont proposées, étant entendu que le directeur du Centre n'est autorisé à utiliser les crédits budgétaires approuvés par le Conseil d'administration que dans la mesure où les recettes prévues au budget sont disponibles.
27. ***La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'approuver les prévisions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire du Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) pour 2006-07, telles qu'elles sont présentées à l'annexe I.***

Genève, le 22 septembre 2005.

*Point appelant une décision:* paragraphe 27.

## Annexe I

### Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)

Les propositions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 à décembre 2007 sont exposées ci-après, avec les chiffres comparatifs du budget approuvé et des prévisions de recettes et de dépenses pour 2004-05.

|  | Budget<br>approuvé<br>2004-05<br>(dollars E.-U.) | Prévisions<br>de recettes et<br>de dépenses<br>2004-05<br>(dollars E.-U.) | Budget<br>proposé<br>2006-07<br>(dollars E.-U.) |
|--|--|---|---|
| A. <i>Solde reporté de l'exercice précédent</i>      | -  | 276 474   | -   |
| B. Recettes  |  |   |   |
| Contributions de l'OIT (y compris CTBO)              | 1 774 225  | 1 774 225   | 1 685 514                                       |
| Contribution du pays hôte                            | 100 000  | -   | 100 000   |
| Contributions d'autres pays de la région             | 450 000  | 450 000   | 450 000   |
| Ventes de publications                               | 30 000   | 35 000  | 30 000  |
| Recettes accessoires <sup>1</sup>                    | 5 000  | 5 000   | 5 000   |
| <i>Recettes totales</i>                              | 2 359 225  | 2 264 225   | 2 270 514                                       |
| C. Total des ressources disponibles                  | 2 359 225  | 2 540 699   | 2 270 514                                       |
| D. Dépenses totales                                  | 2 359 225  | 2 540 699   | 2 270 514                                       |
| E. <i>Solde à reporter sur l'exercice suivant</i>    | -  | -   | -   |
| <sup>1</sup> Intérêts, gains, pertes de change, etc. |  |   |   |

## Annexe II

### Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)

Etat récapitulatif des dépenses proposées pour 2006-07 par sous-programme  
(compte extrabudgétaire et contribution de l'OIT)

| Sous-programme                                      | Années/mois de travail |                   | Dépenses (en dollars E.-U.) |                |                  |
|---|------------------------|-------------------|-----------------------------|----------------|------------------|
|   | Services organiques    | Services généraux | De personnel                | Autres         | Total            |
| Services techniques                                 | 2/00                   | 2/00              | 520 157                     | 20 000         | 540 157          |
| Recherches, études et séminaires                    |                        | 6/00              | 260 222                     | 139 087        | 399 309          |
| Publications, documentation et information générale |                        | 14/00             | 458 420                     | 75 000         | 533 420          |
| Services administratifs                             |                        | 4/00              | 215 926                     | 187 958        | 403 884          |
| Gestion du programme                                | 2/00                   |                   | 363 744                     | 30 000         | 393 744          |
| <b>Propositions pour 2006-07</b>                    | <b>4/00</b>            | <b>26/00</b>      | <b>1 818 469</b>            | <b>452 045</b> | <b>2 270 514</b> |
| Budget 2004-05                                      | 4/00                   | 26/00             | 1 331 525                   | 1 027 700      | 2 359 225        |